

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

DU MESNIL-MARIGNY

Du mouvement de la richesse en France à la suite des traités de commerce de 1860

Journal de la société statistique de Paris, tome 20 (1879), p. 136-140

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__136_0

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

DU MOUVEMENT DE LA RICHESSE EN FRANCE A LA SUITE DES TRAITES DE COMMERCE DE 1860.

Que n'a-t-on pas dit, pour glorifier, exalter le régime impérial, des centaines de millions dont les traités économiques de 1860 avaient doté la France. En nous appuyant sur les statistiques officielles publiées par le ministère de l'agriculture et du commerce, même du temps de l'empire et relatives aux importations et exportations de la France, il nous sera facile de montrer que ces millions ne sont que

fantastiques et qu'y croire est une erreur qu'il faut ajouter à toutes celles qui ont cours dans notre cher pays, pays, hélas! où on se laisse si souvent abuser par de grands mots.

Est-ce à dire qu'en 1860 on eut tort de reviser les tarifs de douane? Non, certes. Seulement, il fallait les reviser au moyen d'enquêtes où toutes les personnes capables de donner de bons avis auraient été entendues. Mais comme il s'agissait de complaire à l'Angleterre et non de l'intérêt de la France, on s'en est rapporté volontiers à des hommes de lettres, à des avocats, à des favoris, dans un sujet qui n'était pas de leur compétence. De là les grossières erreurs qu'on a propagées.

Nous disons que les arbitres appréciateurs ainsi désignés étaient dans une complète ignorance des questions qui leur étaient soumises; car nous ne voulons pas croire, comme on l'a souvent répété, que quelques-uns de leurs agents n'ont pas été insensibles à l'or anglais.

Que cette accusation soit vraie ou fausse, il n'est pas moins incontestable, en supposant que les tarifs douaniers n'aient éprouvé aucune modification en 1860, que, pendant les années écoulées depuis, les richesses de la France auraient dû suivre l'essor de l'impulsion progressive antérieure qui était due aux forces vives préexistantes dans notre pays.

Loin de là, ces mêmes richesses, au lieu de conserver leur allure accélérée, ne donnent plus à partir de cette date, aucun signe d'accélération et paraissent même avoir atteint, à ce moment, un maximum de vitesse qu'elles n'ont pu dépasser. Cependant elles devaient être entraînées alors avec une bien plus grande rapidité, à raison des nombreux chemins de fer qu'on livrait incessamment à la circulation.

Nous en appelons à tout lecteur impartial. Les exportations des produits fabriqués qui, comme on le sait, sont particulièrement la source des bénéfices que réalisent les nations dans leurs rapports avec l'extérieur, se sont accrues de près du double de 1850 à 1860; tandis que de 1860 à 1868, elles sont restées à peu près stationnaires, et de 1860 à 1869 elles se sont seulement accrues, en apparence (comme nous le verrons plus tard), d'un septième (a).

Si maintenant nous passons aux importations de 1850 à 1860, toujours pour les produits fabriqués, nous voyons que celles-ci, qui, dans ce laps de temps, ne se sont accrues que de 50 p. 100, ont, au grand bénéfice des Anglais, quadruplé de 1860 à 1868 et presque quintuplé de 1860 à 1869.

Qu'on ne se y trompe pas! Si ce surcroît d'importation avait eu lieu en matières premières, c'eût été certainement un avantage pour la France. Mais il s'agit ici de produits fabriqués, et le cas est tout différent.

Cette importation doit encore être signalée comme ayant eu un effet bien déplorable. Elle s'est substituée évidemment, pour la consommation intérieure, aux fabri-

(a)

Statistique officielle.

	Exportation des produits fabriqués.	Importation des produits fabriqués.	Exportation réelle.
1850.	799 millions.	42 millions.	— millions.
1860.	1,428 —	58 —	1,870 —
1868.	1,484 —	237 —	1,247 —
1869.	1,639 —	271 —	1,368 —

Nous sommes obligé de nous arrêter à l'année 1870. La dépossession à main armée de l'Alsace et de la Lorraine s'opposant à ce que désormais les nouveaux documents de la douane puissent, relativement au fait dont il s'agit, se comparer aux précédents.

cautions françaises qu'elle a remplacées. Aussi, en 1860, l'importation étant de 1,428 millions et l'importation de 58 millions (voir la note a), ces 58 millions ont-
restreint la fabrication française de produits fabriqués pour une égale valeur. En
conséquence, ils ont produit le même résultat, relativement aux bénéfices de la
France, que si l'on avait retranché de son exportation, se montant à une somme de
1,428 millions, une valeur de 58 millions. Dès lors, en 1860, l'exportation réelle de
la France, relativement à ses bénéfices, doit être évaluée à 1,428 millions moins
58 millions ou à 1,370 millions.

En appliquant les mêmes raisonnements aux années 1868 et 1869, nous voyons
que l'exportation des produits fabriqués à l'avantage de la France n'a été véritablement
que de 1,247 millions pour 1868 et de 1,368 millions pour 1869.

D'où il résulte que les exportations des produits manufacturés, bien loin de
s'être accrues comme cela aurait dû résulter des forces productrices, progressives
et préexistantes de la France, se sont au contraire amoindries à la suite des traités
douaniers de 1860, et cela malgré l'impulsion des chemins de fer.

Cependant on a fait grand bruit de ce que la valeur des marchandises de toutes
sortes, importées et exportées (commerce spécial), s'est accrue de moitié de 1860
à 1869 (b), d'où l'on a conclu que les traités de 1860 avaient été des plus avanta-
geux à la France.

Mais il y a dans ce fait un mirage dont il ne faut pas être la dupe.

La statistique officielle, en donnant au commerce spécial la valeur de toutes les
exportations, nous avise, en même temps, qu'il s'agit, non-seulement des marchan-
dises produites par la France, mais encore de celles qui y sont entrées en payant
les droits de douane, et qui ont été ensuite francisées.

Quelle est la valeur de ces dernières? Nous ne pouvons en donner le chiffre
exact, attendu que les statistiques ne le font pas connaître; mais il y a lieu de
croire qu'il est considérable. Comme cette valeur est représentée par une contre-
valeur en importation, on voit qu'on ne doit attacher qu'une médiocre importance
au mouvement progressif que semble affirmer l'accroissement de nos transactions
commerciales en 1869.

N'est-il pas évident, du reste, qu'en raison de la multitude des nouveaux chemins
de fer, de la facilité des voyages qui en est résultée et du goût si naturel à l'homme
pour la nouveauté, les échanges internationaux ont dû se multiplier dans de très-
grandes proportions, en faisant ainsi varier la nature des consommations de chaque
peuple, sans qu'il y ait eu nécessité pour quelques-uns d'entre eux de produire da-
vantage (c) ?

Nous serions même disposé à croire que la production française s'est à peine

(b)

Commerce spécial 1860.

Importations de toute sorte	1,897 millions de francs.	
Exportations de toute sorte	2,277	—
Total	4,174	—

Commerce spécial 1869.

Importations de toute sorte	3,153 millions de francs.	
Exportations de toute sorte	3,075	—
Total	6,228	—

(c) Que deux personnes échangent successivement leurs meubles, leurs tableaux, leurs curiosités ainsi
que les objets composant leur toilette, ne pourront-elles pas se livrer à une multitude d'échanges sans
que pour cela la fortune de chacune d'elles ait augmenté?

augmentée de 1860 à 1869, d'une part en nous rappelant ce que nous avons démontré pour les marchandises manufacturées et d'autre part en voyant ce nombre prodigieux de personnes qui, sans que la population se soit sérieusement accrue, ont renoncé à produire, se bornant à servir d'intermédiaires dans les échanges.

En effet, que de marchands, de négociants, de commissionnaires, d'agents d'affaires, de courtiers, de commis-voyageurs, etc., n'ont pas, dès lors, surgi de toutes parts?

Relevez ces myriades d'employés que comportent les banques et les sociétés de crédit fondées depuis peu,

Supputez les personnes qui appartiennent, à un titre quelconque, aux chemins de fer nouvellement créés, sans oublier les fonctionnaires dont le régime impérial a si démesurément accru le nombre,

Indubitablement, vous vous rendrez compte qu'il ne serait pas étonnant que la quantité des objets créés n'eût fait, hélas! que se maintenir au même point à travers ce mouvement purement factice.

Il résulte encore de là que l'on ne doit pas être surpris de ce que les traités de 1860, qui devaient nous donner la vie à bon marché, ont si peu réalisé les résultats qu'on prétendait en attendre. C'est qu'avec une production probablement presque stationnaire, nous avons eu néanmoins à nourrir une multitude d'intermédiaires dont la main-d'œuvre, dès lors, nous a fait défaut (d).

Que l'on ne s'imagine pas que nous soyons rebelle à tout dégrèvement qui pourrait être apporté dès aujourd'hui dans les droits de douane? Seulement, au lieu de les fixer d'après les théories du libre-échange absolu, professées par des personnages haut placés dans l'estime publique, mais qui, nous le croyons du moins, se sont laissés égarer par le snobisme bien connu de nos voisins, nous insistons pour que ces droits soient arrêtés à la suite d'enquêtes dans lesquelles on tiendra compte de notre position spéciale. Car, ainsi que le déclare l'éminent économiste, M. Samuel Laing, dans ses études si connues sur la Suède, la Norvège, la France, la Prusse et la Suisse, chaque pays a une économie politique à lui qui dépend de ses aptitudes, de son commerce maritime ou terrestre, de l'étendue de ses côtes, de la nature de ses productions, etc. Toutefois, il ne faudra pas oublier, contrairement aux opinions de J.-B. Say, que la richesse des nations se fonde généralement, à notre époque, bien plus sur le développement de leurs industries que sur leur agriculture (e).

Nous devons encore dénoncer au bon sens public, ces conclusions que l'on a tirées de l'accroissement du chiffre de l'impôt sur les successions pour établir que les traités de commerce de l'empire ont considérablement accru la richesse de la France.

En effet, notre rente, en raison des emprunts du dernier règne et de l'énorme tribut qui nous a été imposé, ne s'est-elle pas depuis 1860 plus que doublée? Par suite, le rendement de l'impôt sur les successions n'a-t-il pas dû, à ce sujet, comporter la même élévation? S'il en est ainsi, ce qui est indubitable, voudrait-on par hasard nous faire croire que notre fortune s'augmente à mesure que nous empruntons davantage?

(d) A partir de 1870, les chiffres des statistiques officielles n'étaient plus comparables aux précédents, en raison des deux provinces dont nous avons été spoliés; il n'a pas été possible de porter nos investigations au delà de cette année.

(e) J.-B. Say prétendait que les produits, quels qu'ils fussent, pouvaient constamment s'échanger sans perte aux prix du jour, contre tous autres produits.

Chacun sait combien dans ces derniers temps les hypothèques sur les biens fonciers se sont développées. Eh bien ! ne figurent-elles pas au même impôt ?

Il en est de même de certaines obligations : les obligations foncières, par exemple, qui sont des espèces d'hypothèques mises sur les actions et que l'on peut ranger dans la même catégorie.

Disons, du reste, que les économies de chacun autrefois se thésaurisaient et échappaient ainsi en grande partie au tribut successoral (le crédit étant resté pendant longtemps en France à l'état de lettre morte). Or, c'est depuis peu seulement que la grande famille française a porté ses épargnes dans les actions, les obligations ainsi que sur les rentes des divers États et a permis au fisc d'accroître ses recettes à cet égard.

Gardons-nous, au surplus, d'oublier que les valeurs monétaires se sont excessivement dépréciées depuis 1860.

Ainsi, l'accroissement de l'impôt sur les successions est tout au moins un fait insignifiant dans la question dont il s'agit.

Mais d'où vient cette opinion que l'on a cherché à répandre, quelquefois avec succès, relativement aux énormes richesses dont la France, disait-on, était redevable aux traités de cette époque ? L'explication nous en paraît facile. Depuis longtemps notre pays contient une population laborieuse, riche non-seulement de son industrie et de son agriculture, mais encore de sa sobriété et de sa répugnance à la dissipation, qualités dont elle use pour mettre chaque année en réserve une somme d'environ un milliard de francs. Lorsque le régime impérial s'est implanté en France, le crédit commençait à y jeter de profondes racines, et la masse de métaux qui sortait du Nouveau-Monde lui fournissait de nombreux aliments.

De là cet ensemble de capitaux que la France répandit à pleines mains sur les titres de toutes natures. De là cet étalage, ce déploiement de richesses préexistantes ou naturellement en voie de formation, dont quelques personnes intéressées profitèrent, pour chercher à accréditer le bruit que l'on en était redevable aux traités de 1860.

On voit ce qu'il en faut penser (1).

DU MESNIL-MARIGNY.

(1) Il n'est pas besoin de dire que les opinions exprimées dans cet article appartiennent en propre à l'auteur, et que nous n'en acceptons nullement la responsabilité. (Note de la Rédaction.)